



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS PERMANENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 JUILLET 2022

P.V. N° 123
Dossier N° 8

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif au taux de promotion pour l'année 2022,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 12 juillet 2022,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

✓ D'approuver les taux de promotion suivants :

Cadre d'emplois des sapeurs et caporaux :

✓ Caporal-chef : 85%

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

✓ Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 100%

✓ Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 66%

Cadre d'emplois des rédacteurs

✓ Rédacteur principal 1^{ère} classe : 100%



Cadre d'emplois des adjoints techniques

- ✓ Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 0%
- ✓ Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 50%

Cadre d'emplois des agents de maîtrise

- ✓ Agent de maîtrise principal : 50%

Cadre d'emplois des ingénieurs

- ✓ Ingénieur principal : 0%

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU